

MODALITE SUBVENTION – APPEL A PROJET PRATIQUE EN AMATEUR

OBJECTIFS

Le dispositif propose de soutenir les habitants du Pas-de-Calais ayant fait le choix d'une pratique artistique collective et autonome, en amateur. En favorisant cette ouverture aux pratiques culturelles de groupe dans le Pas-de-Calais, le Département souhaite permettre une autre qualification des pratiques en amateur présentes sur son territoire en faveur d'expériences collectives, diverses, exigeantes et innovantes. Ainsi, les objectifs sont de :

- favoriser la rencontre aux œuvres et aux artistes professionnels
- favoriser l'ouverture à plusieurs champs culturels
- favoriser un approfondissement de sa pratique artistique (formation, lien aux établissements d'enseignements artistiques et / ou culturels, etc.)

La demande devra :

- Détailler les besoins, objectifs et préciser les motivations
- Exposer le contenu et / ou le programme des interventions
- Définir les modalités de la mise en œuvre de l'action
- Préciser le calendrier de l'action
- Curriculum Vitae des intervenants

PUBLICS CIBLES

Groupe de personnes dont une de plus de 18 ans à minima, ayant une pratique artistique en amateur et souhaitant développer davantage cette pratique via des rencontres / formations avec des professionnels du secteur culturel (artistes, techniciens, etc.).

Un groupe doit :

- ✚ avoir une pratique artistique autonome,
- ✚ qualifier sa pratique par le biais de rencontres avec le monde professionnel,
- ✚ avoir un projet d'accompagnement par un ou des artistes professionnels en argumentant les besoins par rapport au projet artistique du groupe et / ou un projet de médiation culturelle et artistique en lien avec le projet du groupe.

Ne sont pas éligibles :

- ✚ les groupes constitués en classe issue des établissements d'enseignements artistiques,
- ✚ les classes des établissements scolaires,
- ✚ les groupes composés pour tout ou partie d'artistes professionnels.

MODALITES

- ✚ le groupe dispose d'une année civile dès réception de l'aide départementale pour effectuer le projet
- ✚ l'aide pour un même projet ne sera pas octroyer deux années consécutives.

FINANCEMENTS

Plafond maximal de subvention :
2 500 euros